POLITIQUE CULTURELLE

Ville de Lévis

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE 2

MOT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE LA CULTURE 3

INTRODUCTION 4

CONTEXTE CULTUREL 6

VISION D'AVENIR 10

FONDEMENTS, PRINCIPES DIRECTEURS ET RESPONSABILITÉS DE LA VILLE 12

- 4.1 Les fondements
- 4.2 Les principes directeurs
- 4.3 Les responsabilités de la Ville

SECTEURS D'INTERVENTION CULTURELLE 20

- 5.1 Objectifs du secteur des arts et des lettres
- 5.2 Objectifs du secteur des bibliothèques
- 5.3 Objectifs du secteur du patrimoine et de l'histoire
- 5.4 Objectifs du secteur du tourisme culturel

REMERCIEMENTS 34

MOT DU MAIRE

Le maire de Lévis,
Gilles Lehouillier

En tant que maire de Lévis, c'est avec fierté et enthousiasme que je que vous présente la nouvelle Politique culturelle de Lévis qui a été adoptée par le conseil de la Ville le 15 septembre 2014.

Dix années se sont écoulées depuis l'adoption de la première Politique culturelle de la nouvelle Ville en 2004. Il était requis d'actualiser les enjeux du développement culturel de notre Ville afin de se tourner vers l'avenir. Toutefois, considérant que les fondements et les grands objectifs de la Politique culturelle de 2004 sont toujours au cœur des préoccupations du milieu culturel, le conseil de la Ville a décidé de réviser sa Politique culturelle plutôt que de la refondre.

Je tiens à féliciter les membres de la commission consultative de la culture qui, avec la collaboration du comité de coordination et la participation des organismes culturels, des artistes, des écrivaines et des écrivains, ont accompli un travail exceptionnel qui témoigne de la qualité de la vitalité culturelle de Lévis. Je tiens aussi à remercier M. Jean-Pierre Bazinet, président de la commission consultative ainsi que toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à cette belle réalisation.

Il ne fait aucun doute que la culture occupe une place importante dans les stratégies de développement de notre Ville. Nous croyons que la culture favorise le développement du sentiment d'appartenance et de fierté des citoyennes et des citoyens, qu'elle est un élément indispensable à la qualité de vie de la population et qu'elle est également un levier de développement social, économique et touristique qui contribue au rayonnement et à la renommée de la Ville.

La Politique culturelle est également accompagnée de son plan d'action triennal. Voilà un geste tangible confirmant notre volonté de poursuivre notre développement culturel local.

MOT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE LA CULTURE

Président de la commission consultative de la culture, Jean-Pierre Bazinet

C'est avec fierté et avec le sentiment du devoir accompli que les membres de la commission consultative de la culture présentent la nouvelle Politique culturelle de Lévis. Au nom des membres de la commission consultative de la culture, ainsi qu'en mon nom personnel, je tiens à saluer le travail de mon prédécesseur, monsieur Robert Maranda, et de son équipe qui ont amorcé cette importante révision de notre Politique culturelle.

C'est un privilège d'avoir pu réfléchir à notre vision du développement avec tout le milieu culturel. Nous espérons que toutes les actrices et tous les acteurs du milieu culturel lévisien sauront se reconnaître à travers la Politique culturelle et qu'ils adhèreront à la vision commune que nous nous sommes donnée pour assurer le développement culturel de Lévis.

Les membres de la commission consultative de la culture sont convaincus que la Politique culturelle demeure l'outil de développement le plus probant pour la culture, car il permet d'assurer le développement cohérent des secteurs de la culture, de définir une vision d'avenir et de clarifier les responsabilités de la Ville dans ce domaine. Fort de la participation des organismes, des artistes, des écrivaines et des écrivains ainsi que de la population lors des deux grandes consultations publiques, nous pouvons avoir l'assurance que les objectifs poursuivis pour le développement culturel sont crédibles et pertinents.

Lévis est caractérisée par un milieu culturel dynamique et à fort potentiel de même que par 375 ans d'histoire et de patrimoine qui colorent son paysage. Avec toutes ces richesses réunies, je suis confiant que nous avons tout ce qu'il faut pour se distinguer sur le plan culturel et contribuer au rayonnement de notre Ville. Soyons fiers de nos créatrices et de nos créateurs ainsi que des nombreux bénévoles qui œuvrent dans les organismes culturels afin d'offrir un milieu de vie de qualité à toute la population!

1.

INTRODUCTION

En février 2004, après les regroupements municipaux, la Ville de Lévis a lancé sa première Politique culturelle, affirmant haut et fort que la culture a un rôle de premier plan à jouer en regard de l'identité lévisienne, dans l'épanouissement des individus de même que dans le développement social, économique et touristique du territoire. Cette Politique culturelle indiquait aussi que la Ville de Lévis entendait jouer un rôle clé en ce domaine, dans une municipalité où la vie artistique et culturelle était en plein essor.

Pour que la Politique culturelle demeure le reflet des besoins et des aspirations des partenaires, des créatrices, des créateurs et de la population, il faut qu'elle suive l'évolution de son milieu. Elle doit également tenir compte du contexte économique, politique et social. Au terme des dix premières années de la fusion, il était requis d'actualiser les enjeux du développement culturel de notre ville. C'est pourquoi, en 2012, le conseil de la Ville a décidé de réviser sa Politique culturelle.

La culture est un facteur d'identité, de spécificité et de différenciation qui permet à la communauté de se définir, de se distinguer et d'affirmer sa personnalité. Voilà donc pourquoi la culture contribue si efficacement à accroître le sentiment d'appartenance et de fierté des citoyennes et des citoyens pour leur milieu de vie.

Les membres de la commission consultative de la culture sont convaincus que la Politique culturelle demeure l'outil de développement le plus probant pour la culture car il permet d'assurer le développement cohérent des secteurs de la culture, de définir une vision d'avenir et de clarifier le rôle de la Ville dans ce domaine. Considérant que l'élaboration d'une politique culturelle s'appuie sur un exercice de consultation auprès des partenaires, des créatrices, des créateurs et de la population, nous pouvons avoir l'assurance que les objectifs poursuivis pour le développement culturel sont crédibles et pertinents.

La démarche de révision de la Politique culturelle s'est déroulée sur une période de deux ans. Elle s'est amorcée en 2012 avec une consultation publique pour valider le diagnostic culturel. Celui-ci a permis d'affirmer que les fondements et les grands objectifs de la Politique culturelle sont toujours au cœur des préoccupations du milieu culturel.

L'avant-projet de la Politique culturelle a été soumis à une consultation publique auprès du milieu culturel et de la population en septembre 2013. La Politique culturelle révisée a été adoptée par le conseil de la Ville le 15 septembre 2014.

La présente Politique identifie les fondements et les principes sur lesquels se baseront les interventions culturelles de la Ville de Lévis aux cours des prochaines années. Elle définit également le rôle que la Ville entend jouer pour favoriser l'essor culturel de son milieu. Finalement, dans le respect des spécificités propres à la culture lévisienne, la Politique culturelle précise les objectifs poursuivis dans quatre secteurs d'intervention, soit les arts et les lettres, les bibliothèques, le patrimoine et l'histoire ainsi que le tourisme culturel.

2.

CONTEXTE CULTUREL

Depuis la création de la nouvelle Ville, l'offre d'activités culturelles est ouverte à toute la population. On a constaté une tendance vers l'accroissement de la consommation et de la pratique d'activités culturelles ainsi que de la fréquentation des bibliothèques. L'augmentation importante de l'achalandage aux événements et aux activités culturelles confirme que ce type d'activités représente un besoin pour la population. Les dépenses culturelles représentent environ 4 % du budget de fonctionnement de la Ville.

L'offre de services culturels est supportée par près de 70 organismes reconnus par la Ville qui participent et se mobilisent pour le développement culturel local, ainsi que par le personnel de quatre services municipaux, soit :

- *Le Service des arts et de la culture*
- *Le Service des bibliothèques et des lettres*
- *Le Service des comités d'urbanisme et du milieu bâti*
- *Le Service du développement commercial, du tourisme et de la promotion*

Lévis est caractérisée par un milieu culturel dynamique à fort potentiel :

- Plus de 300 artistes, artisanes et artisans ainsi que 150 écrivaines et écrivains ont une pratique artistique variée
- 140 spectacles sont présentés et attirent plus de 15 000 spectatrices et spectateurs
- Une quarantaine d'expositions sont admirées par près de 15 000 personnes
- Une dizaine d'événements culturels, dont l'achalandage dépasse les 250 000 visiteuses et visiteurs, comptent parmi les attraits touristiques du milieu
- On dénombre 9 200 inscriptions par année dans le secteur de la formation en art et du loisir culturel
- La Ville de Lévis dispose d'un réseau de dix bibliothèques fréquentées par 46 000 personnes abonnées. On dénombre 274 948 entrées dans le réseau des bibliothèques ainsi que 959 668 documents empruntés
- 375 ans d'histoire et de patrimoine colorent le paysage de la ville de Lévis qui représente, à quelques détails près, le territoire occupé par l'ancienne Seigneurie de Lauzon
- La diversité et la richesse des éléments patrimoniaux ainsi que des paysages naturels et urbains remarquables caractérisent aussi le territoire

SECTEUR DES ARTS ET DES LETTRES

SECTEUR DES BIBLIOTHÈQUES

SECTEUR DU PATRIMOINE ET DE L'HISTOIRE

SECTEUR DU TOURISME CULTUREL

QUELQUES RÉALISATIONS DEPUIS 2004

- Agrandissement de L'Anglicane
- Plan directeur des équipements culturels
- Politique d'acquisition et de gestion d'œuvres d'art
- Entente régionale de développement artistique et culturel

QUELQUES RÉALISATIONS DEPUIS 2004

- Construction du Carrefour culturel Jean-Gosselin (bibliothèque et locaux culturels)
- Informatisation des bibliothèques et mise en place des services en ligne
- Gratuité de l'abonnement pour les résidentes et résidents

QUELQUES RÉALISATIONS DEPUIS 2004

- Adoption de règlements sur la protection du patrimoine
- Création du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine
- Réalisation d'inventaires du patrimoine bâti
- Restauration de bâtiments municipaux patrimoniaux
- Mise sur pied d'un programme d'aide à la restauration
- Sauvegarde du fonds d'archives des Industries Davie et acquisition de la Collection de l'Œuvre David-Déziel
- Ouverture au public du Lieu historique national du Canada du chantier A.C. Davie
- Réalisation des Prix du patrimoine

QUELQUES RÉALISATIONS DEPUIS 2004

- Adhésion à la Route des Navigateurs
- Soutien aux événements touristiques à caractère culturel via un programme de visibilité
- Mise en place du comité de coordination des grands événements
- Outils de communication mettant en valeur les attraits et les événements touristiques culturels

3.

VISION D'AVENIR

Cette vision d'avenir adoptée en 2004 fait encore sens aujourd'hui.
Elle inspirera les actions futures menées par le milieu culturel et la Ville de Lévis afin de relever les défis des prochaines années.

Lévis ville culturelle par excellence !

La ville de Lévis est une terre d'accueil aux initiatives culturelles. Les conditions de réalisation sont idéales et les spécificités propres à la culture sont respectées. La culture est intégrée à toutes les dimensions de la vie collective. La ville de Lévis projette, attire et rayonne grâce à une vitalité culturelle forte, qui en fait son élément distinctif. La culture est accessible à l'ensemble de la population qui participe activement à la vie culturelle locale et les artistes du milieu sont reconnus. La culture est un élément indispensable à la qualité de vie des citoyennes et citoyens.

4.

FONDEMENTS, PRINCIPES DIRECTEURS ET RESPONSABILITÉS DE LA VILLE

4.1
LES FONDEMENTS

La Ville étant le palier de gouvernement le plus près des citoyennes et des citoyens, elle est interpellée par la population qui lui reconnaît la responsabilité d'intervenir en matière culturelle. Par sa Politique culturelle, la Ville de Lévis déclare que les fondements suivants servent d'assise à son intervention :

- La culture est un facteur d'identité, de spécificité et de différenciation qui permet à la collectivité de se définir, de se distinguer et d'affirmer sa personnalité
- La culture favorise le développement du sentiment d'appartenance et de fierté des citoyennes et des citoyens pour leur milieu de vie. À ce titre, la population est la première bénéficiaire et actrice de la vie culturelle locale
- La culture, par ses valeurs intrinsèques, contribue à l'épanouissement et à l'enrichissement individuel et collectif
- La culture est un élément indispensable à la qualité de vie des citoyennes et des citoyens
- La culture participe au dynamisme et à la vitalité d'un milieu
- La culture est un levier de développement social, économique et touristique et contribue au rayonnement et à la renommée de la Ville
- La culture doit être accessible à toutes et à tous
- La culture est alimentée par les forces créatrices des artistes, des écrivaines, des écrivains et des organismes culturels de son territoire et par les actions de préservation et de valorisation du patrimoine
- La culture doit être reconnue pour son caractère distinctif dans le respect de ses différences par rapport aux autres secteurs d'activité

4.2

LES PRINCIPES DIRECTEURS

Afin de la guider dans la prise de décision et dans la mise en place de services et de programmes, la Ville de Lévis appuie son intervention sur les principes directeurs suivants :

- **La mise en place de conditions favorables au développement et à l'exercice de la pratique culturelle :** la Ville de Lévis dispose de sites et de lieux culturels adaptés à la pratique culturelle, adéquatement aménagés et à proximité des citoyennes et des citoyens et compte sur une équipe de ressources humaines compétentes et en nombre suffisant pour rendre des services culturels diversifiés de qualité
- **La concertation et le partenariat avec le milieu :** la Ville de Lévis reconnaît qu'elle exerce le leadership du développement culturel de son territoire en concertation avec l'ensemble de ses partenaires
- **L'affirmation des facteurs identitaires :** la Ville de Lévis privilégie des actions favorisant l'affirmation, la préservation et le rayonnement de ses éléments identitaires
- **L'accueil et le soutien aux initiatives du milieu :** la Ville de Lévis est à l'écoute des créatrices, des créateurs et des organismes, les reconnaît, les accompagne et les soutient afin de contribuer au développement de la culture tout en facilitant la réalisation de projets mobilisateurs pour le milieu culturel
- **La connaissance des nouvelles tendances dans le domaine culturel :** le développement de la culture s'inscrit dans un environnement en constante évolution qui nécessite d'avoir des approches innovantes, inspirantes et apprenantes
- **La transversalité de la culture :** la culture s'intègre aux projets de développement de la Ville et de ses partenaires dans un esprit de développement durable

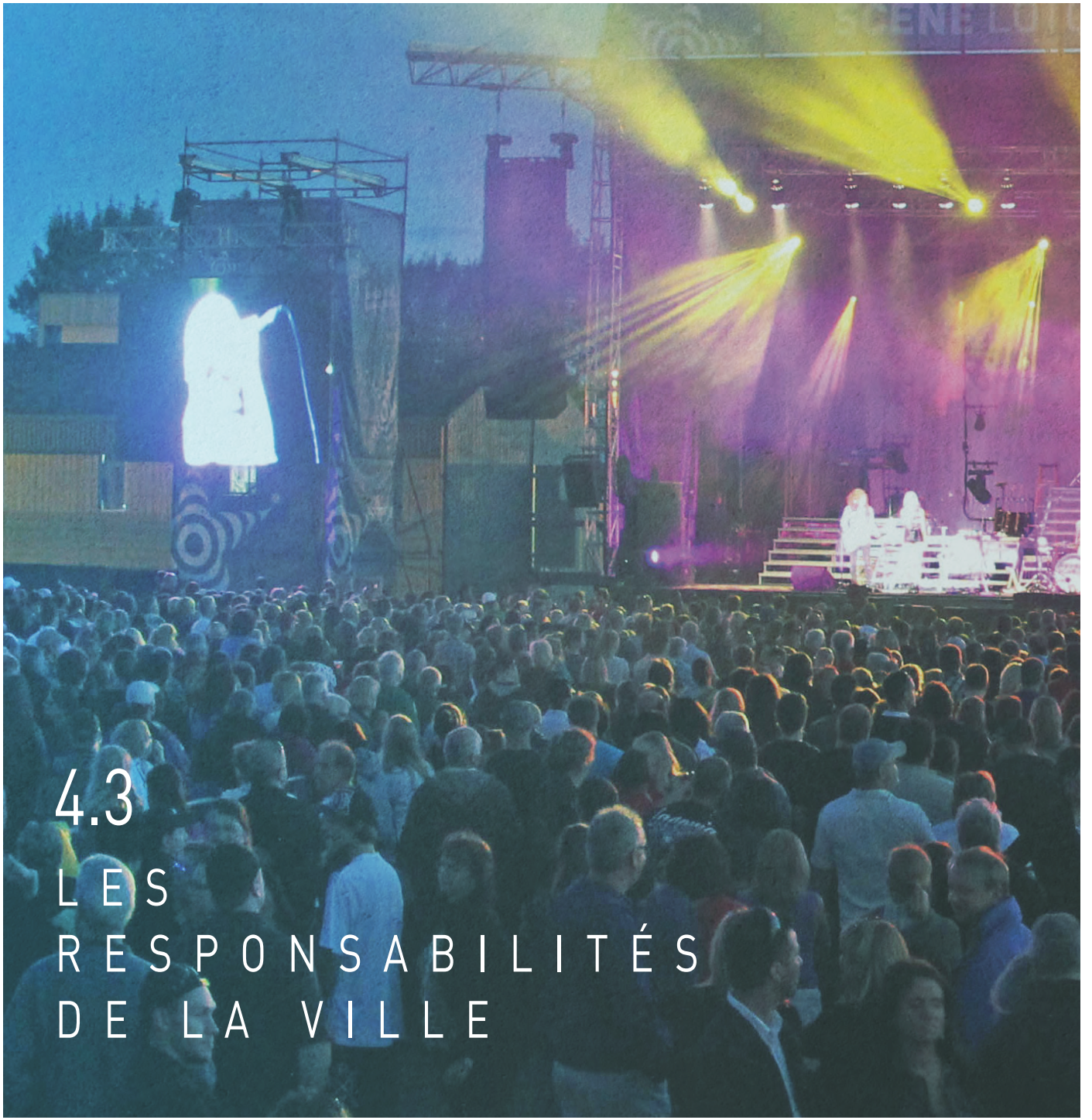

4.3 LES RESPONSABILITÉS DE LA VILLE

Afin d'assumer ses responsabilités en cohérence avec les fondements et les principes énoncés préalablement, la Ville de Lévis entend :

- Mettre en œuvre la Politique culturelle
- Exercer le leadership requis et demeurer proactive pour assurer le développement et la vitalité culturelle de Lévis et favoriser la concertation des différents partenaires
- Développer et rendre accessibles des lieux, des biens et des services répondant aux besoins de la population

5.

SECTEURS D'INTERVENTION CULTURELLE

La Politique culturelle présente l'intervention culturelle à Lévis en quatre grands secteurs. Il s'agit des arts et des lettres, des bibliothèques, du patrimoine et de l'histoire ainsi que du tourisme culturel. Les objectifs pour chacun d'eux sont les suivants :

LES ARTS ET LES LETTRES

- Développer des lieux et des équipements culturels
- Favoriser l'accès et la participation à la vie artistique et littéraire lévisienne
- Soutenir la contribution des artistes, des écrivaines, des écrivains et des organismes culturels et littéraires lévisiens
- Promouvoir et faire rayonner la culture lévisienne

LES BIBLIOTHÈQUES

- Améliorer l'accessibilité et la performance des services des bibliothèques
- Développer des services de médiation de la lecture et de référence
- Promouvoir la lecture et les bibliothèques

LE PATRIMOINE ET L'HISTOIRE

- Développer et renforcer l'identité lévisienne
- Protéger et mettre en valeur la richesse et la diversité des patrimoines de Lévis
- Diffuser et promouvoir l'histoire et les patrimoines de Lévis

LE TOURISME CULTUREL

- Promouvoir le tourisme à caractère culturel
- Participer au développement du tourisme à caractère culturel

5.1 OBJECTIFS DU SECTEUR DES ARTS ET DES LETTRES

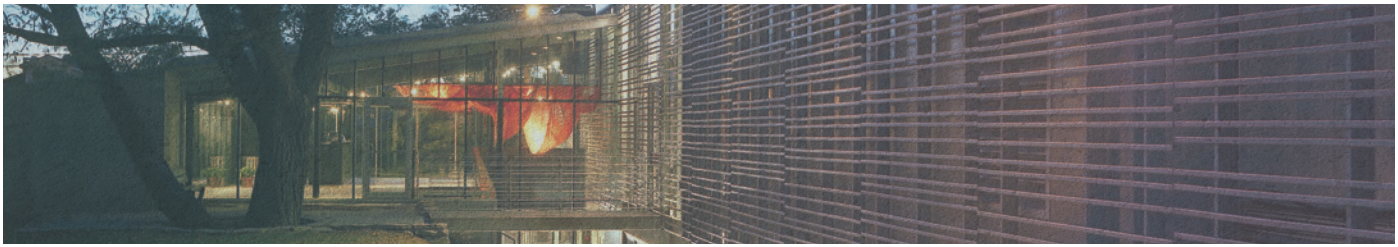

5.1.1
Développer des lieux et des équipements culturels

Afin d'atteindre cet objectif, la Ville entend :

- Mettre en œuvre le plan directeur des équipements culturels
- Favoriser la mise en place d'un réseau de lieux et d'équipements dédiés et adéquatement aménagés pour la formation, la création, la production et la diffusion artistique
- Consolider les lieux existants pour la formation, la création, la production et la diffusion artistique

5.1.2
Favoriser l'accès et la participation à la vie artistique et littéraire lévisienne

Afin d'atteindre cet objectif, la Ville entend :

- Maintenir des mécanismes de connaissance et d'évaluation des besoins de la population ainsi que du milieu artistique et littéraire
- Proposer des activités diversifiées, complémentaires et accessibles répondant aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire
- Augmenter et fidéliser la fréquentation des lieux consacrés aux arts et aux lettres par les diverses clientèles
- Poursuivre les actions visant la sensibilisation et le développement des publics
- Proposer des manifestations culturelles qui visent à faire découvrir différentes formes d'art et de littérature sur l'ensemble du territoire
- Soutenir les événements culturels présentés par des organismes reconnus
- Soutenir et encourager l'initiation et la formation aux arts et aux lettres

5.1.3
Soutenir la contribution des artistes, des écrivaines et des écrivains ainsi que des organismes culturels et littéraires lévisiens

Afin d'atteindre cet objectif, la Ville entend :

- Mettre en place des mesures incitatives favorisant l'accueil et la rétention de la pratique professionnelle sur le territoire
- Offrir des conditions matérielles et organisationnelles favorables à la formation, la création, la production et la diffusion des arts et des lettres
- Assurer un financement et un rôle conseil auprès des organismes culturels et littéraires reconnus par la Ville
- Offrir des mesures de soutien aux artistes, aux écrivaines et aux écrivains
- Soutenir les initiatives des artistes, des écrivaines et des écrivains de la relève
- Soutenir et encourager le développement des organismes reconnus par la Ville
- Soutenir l'action bénévole
- Consolider les structures organisationnelles des organismes reconnus

5.1.4
Promouvoir et faire rayonner la culture lévisienne

Afin d'atteindre cet objectif, la Ville entend :

- Augmenter l'information et la promotion des activités culturelles et littéraires
- Favoriser le partenariat entre les différents organismes et développer de nouveaux modèles de collaboration
- Accroître la présence des œuvres artistiques et littéraires sur l'ensemble du territoire
- Reconnaître les artistes, les écrivaines, les écrivains et les organismes artistiques et littéraires comme des acteurs importants dans l'affirmation de l'identité culturelle
- Sensibiliser le milieu des affaires à l'importance de la culture

5.2

OBJECTIFS DU SECTEUR DES BIBLIOTHÈQUES

5.2.1 Améliorer l'accessibilité et la performance des services des bibliothèques

Afin d'atteindre cet objectif, la Ville entend :

- Actualiser le plan de développement des bibliothèques
- Bonifier le système informatique de gestion documentaire
- Développer l'autonomie de la clientèle par l'utilisation des technologies et des services en ligne
- Développer et promouvoir la bibliothèque virtuelle
- Développer des lieux et des équipements dédiés adéquats
- Proposer des services adaptés pour des clientèles particulières
- Assurer le développement des collections en appliquant la politique documentaire

5.2.2 Développer des services de médiation de la lecture et de référence

Afin d'atteindre cet objectif, la Ville entend :

- Accompagner les Lévisiennes et les Lévisiens dans l'acquisition et le développement du goût de la lecture
- Faire la promotion de la lecture
- Concevoir des activités d'animation qui permettent de découvrir de nouveaux horizons culturels
- Consolider le service de référence dans les bibliothèques ressources
- Proposer un service de référence virtuel, si possible en coopération avec le milieu bibliothéconomique québécois
- Former la clientèle à la recherche documentaire

5.2.3 Promouvoir la lecture et les bibliothèques

Afin d'atteindre cet objectif, la Ville entend :

- Connaître davantage les besoins de la population en matière de services de bibliothèque
- Améliorer et consolider les outils de communication et de promotion
- Développer des activités de promotion pour rejoindre les personnes non abonnées
- Favoriser des projets avec des partenaires afin de mettre en place des moyens de promotion de la lecture

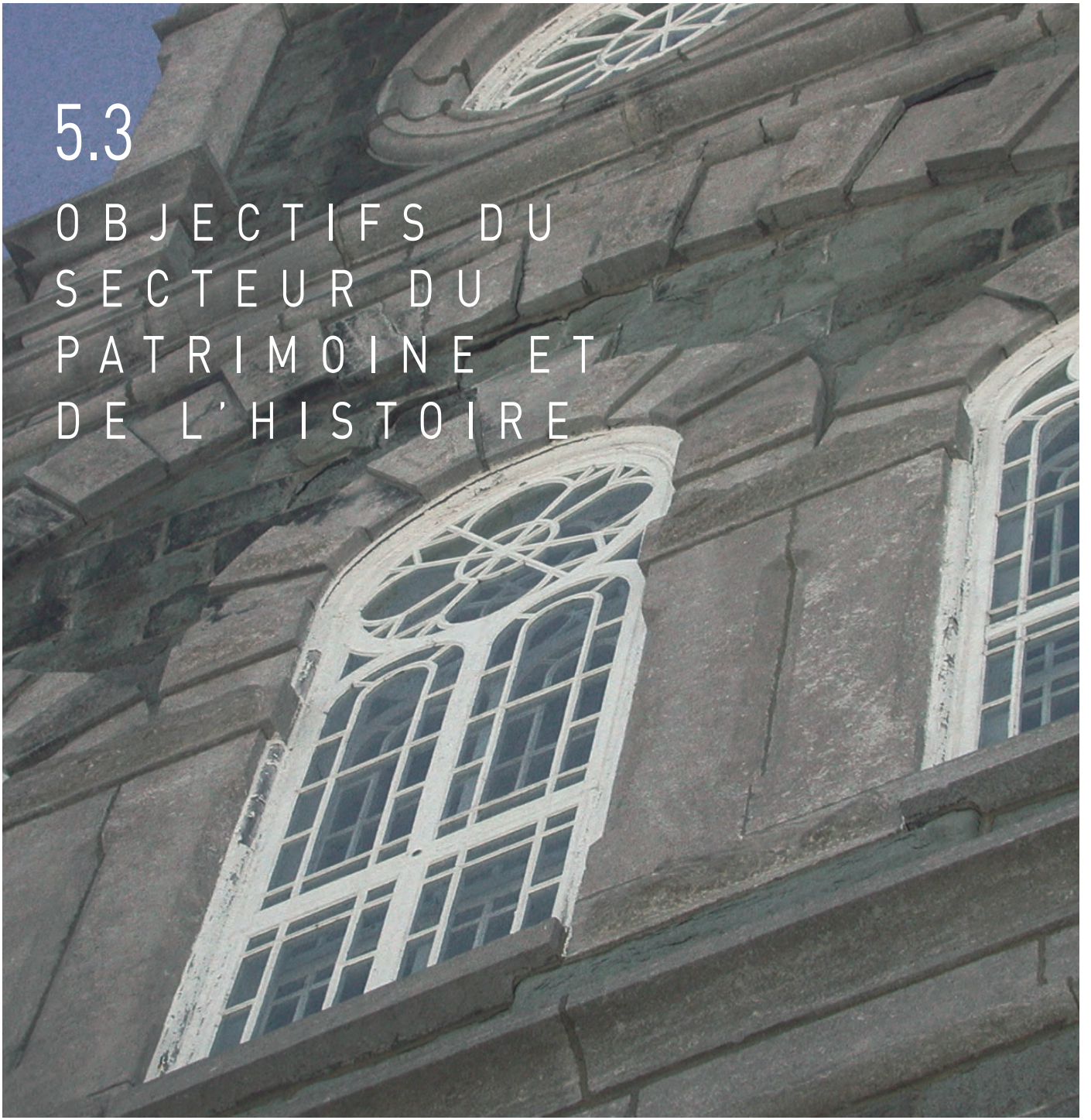

5.3

OBJECTIFS DU SECTEUR DU PATRIMOINE ET DE L'HISTOIRE

5.3.1 Développer et renforcer l'identité lévisienne

Afin d'atteindre cet objectif, la Ville entend :

- Favoriser l'appropriation des éléments patrimoniaux et de l'histoire par la collectivité

« Les vieilles demeures sont les gardiennes du passé. Entre elles et les personnes qui les habitent s'établit comme une communion d'idées, de sentiments qui se perpétuent d'une génération à l'autre et forment la base des traditions familiales. »

- Pierre-Georges ROY, 1927

5.3.2 Protéger et mettre en valeur la richesse et la diversité des patrimoines de Lévis

Afin d'atteindre cet objectif, la Ville entend :

- Adapter les outils de planification et de gestion en fonction de l'évolution de la notion du patrimoine
- Accroître, compléter et tenir à jour nos connaissances concernant l'ensemble des patrimoines du territoire, qu'ils soient archéologiques, naturels, bâtis, immatériels, archivistiques et documentaires, religieux, maritimes, ferroviaires, militaires, industriels, etc.
- Utiliser les pouvoirs municipaux en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel afin de protéger les biens patrimoniaux les plus significatifs du territoire
- S'assurer de la qualité des interventions dans les secteurs d'intérêt patrimonial et soutenir la revitalisation des vieux quartiers
- Entretenir et mettre en valeur les bâtiments et sites patrimoniaux de propriété municipale
- Sensibiliser et outiller la population, les institutions et les organismes à la conservation du patrimoine dont ils ont la garde et souligner les efforts de ceux-ci
- Actualiser et poursuivre les programmes d'aide financière dédiés à la restauration de bâtiments patrimoniaux
- Mettre en œuvre la déclaration de principes de protection et de conservation du patrimoine
- Assurer la conservation des fonds des collections et des fonds d'archives privées de propriété municipale et encourager la conservation des archives privées et publiques du milieu
- Singulariser la vocation des espaces verts par la mise en place de parcs thématiques, d'intégration d'œuvres d'art, de mise en valeur des patrimoines et de la commémoration

5.3.3 Diffuser et promouvoir l'histoire et le patrimoine de Lévis

Afin d'atteindre cet objectif, la Ville entend :

- Consolider la contribution des organismes en patrimoine ainsi que l'action bénévole et encourager les autres partenaires du milieu à diffuser notre histoire et nos savoir-faire
- Concevoir et actualiser des activités et des outils de diffusion axés sur notre histoire et nos patrimoines
- Améliorer l'accessibilité aux collections et aux richesses archivistiques lévisiennes
- Mettre à profit les personnes aînées dans la transmission de leurs connaissances aux jeunes générations
- Faire connaître et valoriser les femmes et les hommes, les institutions et les organisations qui ont marqué l'histoire de Lévis
- Collaborer aux activités de commémoration
- Mettre en valeur et diffuser la richesse et la diversité des patrimoines de Lévis aux diverses clientèles
- Supporter l'implantation d'équipements destinés à la diffusion des différents patrimoines
- Accroître et diversifier la fréquentation des lieux patrimoniaux par les différentes clientèles

5.4

OBJECTIFS DU SECTEUR DU TOURISME CULTUREL

5.4.1 Participer au développement du tourisme à caractère culturel

Afin d'atteindre cet objectif, la Ville entend :

- Affirmer le rôle de soutien et de conseil de la Ville à la création de produits et d'expériences touristiques mettant en valeur les éléments identitaires de Lévis que sont la culture et le patrimoine
- Améliorer la concertation ainsi que le référencement et saisir des opportunités avec les partenaires du tourisme culturel de Québec et de Chaudière-Appalaches
- Soutenir les événements à caractère culturel qui bonifient l'offre touristique
- Renforcer la synergie entre les partenaires lévisiens du tourisme et de la culture
- Faire évoluer l'offre et l'expérience culturelle
- Assurer une veille sur les besoins des touristes et rendre disponible l'information auprès des intervenantes et des intervenants
- Établir des partenariats avec le milieu afin de développer des produits d'appel touristique
- Saisir les opportunités de développement du secteur de la Traverse pour mettre en valeur les éléments culturels et identitaires

5.4.2 Promouvoir le tourisme à caractère culturel

Afin d'atteindre cet objectif, la Ville entend :

- Structurer l'offre de tourisme culturel afin d'en faciliter la promotion et l'intégrer dans une expérience globale
- Intégrer les contenus culturels, artistiques et patrimoniaux dans la promotion de l'offre touristique
- Accroître les actions de promotion en tourisme culturel auprès des clientèles de Québec et de Chaudière-Appalaches

REMERCIEMENTS

La Ville de Lévis est fière du travail accompli dans le cadre de la révision de la Politique culturelle et tient à remercier sincèrement toutes les personnes qui y ont contribué de près ou de loin. Elle tient également à souligner la contribution des organismes artistiques, des artistes, des écrivaines et des écrivains ainsi que des citoyennes et des citoyens qui ont participé aux consultations publiques de juin 2012 et de septembre 2013.

La Politique culturelle relève du mandat de la commission consultative de la culture. Les membres de la commission consultative de la culture ont pris part à l'exercice de révision de la Politique culturelle avec enthousiasme et rigueur. Considérant que la révision de la Politique culturelle s'est déroulée sur une période couvrant deux mandats municipaux, des remerciements sont adressés à tous les membres qui ont siégé sur cette commission entre 2012 et 2014.

MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE LA CULTURE (2010-2013)

- Monsieur **Robert Maranda**, président
- Madame **Dominique Maranda**, vice-présidente
- Monsieur **Jean-Luc Daigle**
- Monsieur **Simon Théberge**

MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE LA CULTURE (2014-2017)

- Monsieur **Jean-Pierre Bazinet**, président
- Madame **Brigitte Duchesneau**, vice-présidente
- Madame **Fleur Paradis**
- Monsieur **René Fortin**

Madame Nathalie Ouellet, chef du Service des arts et de la culture, a agi comme secrétaire de la commission consultative de la culture et mesdames Hélène Jomphe, chef du Service des comités d'urbanisme et du milieu bâti, ainsi que Suzanne Rochefort, chef du Service des bibliothèques et des lettres, y siégeaient à titre de membres ad hoc.

COMITÉ DE COORDINATION

Un comité de coordination de la Politique culturelle a été mis en place afin de documenter et de soutenir le travail de la commission consultative de la culture. Ce comité était composé des membres du personnel suivants :

- Madame **Martine Boulay**, coordonnatrice, Service des bibliothèques et des lettres
- Madame **Sonia Corriveau**, chef du Service du développement commercial, du tourisme et de la promotion
- Madame **Chantal Dubois**, conseillère en développement touristique, Service du développement commercial, du tourisme et de la promotion
- Madame **Hélène Jomphe**, chef du Service des comités d'urbanisme et du milieu bâti
- Madame **Pauline Leboeuf,** conseillère à la diffusion des arts, Service des arts et de la culture
- Madame **Nathalie Ouellet**, chef du Service des arts et de la culture
- Madame **Véronique Pouliot**, conseillère à la diffusion des arts, Service des arts et de la culture
- Madame **Suzanne Rochefort**, chef du Service des bibliothèques et des lettres
- Monsieur **Guy Rodrigue**, conseiller en communication, Direction des communications
- Madame **Isabelle Roy**, conseillère en patrimoine, Service des comités d'urbanisme et du milieu bâti

PUBLICATION

Cette brochure est publiée par la Direction des communications de la Ville de Lévis
Conception et design graphique : Mathieu Plante, designer graphique
Impression : Numérix Média
Dépôt légal : Bibliothèques et Archives nationales du Québec
Tirage : 500 exemplaires

CRÉDITS PHOTO

Page couverture: Idra Labrie, Régis Côté, Mathieu Plante
Page 8 : Jacques Beardsell, Michel Julien
Page 10 : Mathieu Plante
Page 12-13 : Frédérick Lefebvre
Page 14 : Mathieu Plante
Page 16 : Idra Labrie
Page 18 : Mathieu Plante
Page 23 : Michel Brunelle
Page 27 : Constance Lamoureux
Page 28 : Régis Côté
Page 30 : Mathieu Plante
Page 31 : Idra Labrie
Page 33 : Centre d'Images St-Jean
Page 34 : Denis Rodrigue

OEUVRES D'ART :

Page couverture : L'esprit du souffle, René Taillefer
Page 8 : Omer le gigueur, Armand Côté
Page 16 : La rame, Jean-Paul Garneau
Page 31 : Moulin des arts, Albert Rousseau

Les citations sont des extraits d'œuvres littéraires d'écrivaines et d'écrivains de Lévis

La publication de ce document est rendue possible grâce à l'Entente de développement culturel

Entente de développement culturel

Ville de Lévis

Culture et Communications Québec

« (…) le temps est un enfant
qui ne se laisse pas étreindre (…) »

- Geneviève AMYOT

POLITIQUE CULTURELLE

Ville de Lévis